

# Les auteurs

Nous allons lire deux billets rédigés vers 1750 :

- par deux maîtres artisans boulangers ;
- Habitants la même ville = Nantes ;
- À la même période = contemporains.

# Le contexte

Ces petits billets sont des quittances par lesquelles les boulangers reconnaissent avoir été payés pour le pain qu'ils ont fourni à l'occasion d'une fête de cordonniers :

- Soit la fête patronale de la profession. Les cordonniers ayant pour patrons les saints Crépin et Crépinien.
- Soit la fête de Notre Dame de mars c'est-à-dire l'Annonciation où les cordonniers avaient coutume de distribuer du pain bénit.

## Quittance d'un boulanger à Nantes en 1748

- Les lettres sont assez bien formées, sans trace habituelle des scribes, c'est-à-dire :

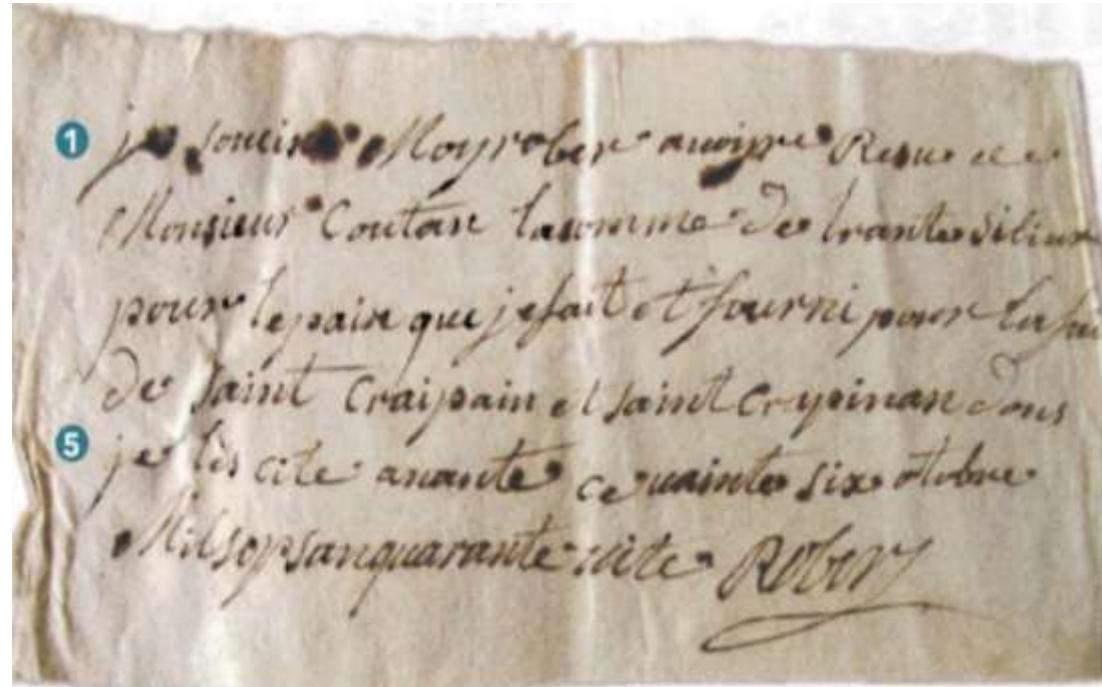
- aucune abréviations ;
- pas de trait de fuite en fin de ligne ;
- le dernier jambage ne plongent pas ;
- aucune orthographe d'origine latine, sauf le « y » de « moy ».

- Aucune forme ancienne des lettres « r » « s » et « e » ».

Seules les formes nouvelles ,  
comme les nôtres, sont  
employées.

- Écriture cursive, les lettres sont bien liées entre elles. Pas d'emploi d'écriture bâton. Ce boulanger savait manier la plume comme en témoigne, également, sa signature.

- Cependant nous verrons que l'auteur écrit phonétiquement.





# Comparaison de ces deux billets

- Ces deux boulangers appartiennent probablement à la même génération, ou du moins ils ont appris à écrire selon la méthode nouvelle.
- Ignorant le « e » à aigrette, le « s » en crosse ou à double aigrette et le « r » roulé ou à rebroussement.

Pourtant...

# Enseignement traditionnel et enseignement moderne

- **Pourtant à leur époque (1750) et jusqu'au siècle suivant ces anciennes formes persistèrent :**  
**c'est donc qu'il existait**  
**deux systèmes d'apprentissage.**
- **L'un plus sophistiqué et traditionnel réservé aux enfants destinés aux plus hautes fonctions du clergé, de la justice, etc. ;**
- **l'autre, plus modeste et plus moderne, qui n'avaient pas besoin de savoir lire les anciens documents, comme nos boulangers.**

# Développement du recours à l'écrit

- Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, la monarchie se préoccupait de développer la preuve de l'écrit.
- Cependant deux siècles plus tard selon le vieil adage : « témoin passe lettre » signifiant qu'un bon témoignage valait mieux qu'un papier, bien des contrats et des échanges en restaient encore au stade verbal.
- Néanmoins le recours à l'écrit se développa progressivement grâce à l'alphabétisation, comme en témoignent ces deux quittances.

# Exemple d'alphabétisation

Selon une étude menée lors de l'Assemblée du corps des cordonniers d'Aix-en-Provence :

Sur 40 membres tous maîtres :

- En 1719 : 11 ne pouvaient tracer qu'une croix pour signature.
- En 1757 : seulement 2 croix.
- Et en 1782 : ils savent tous signer.

# Comparaison des deux quittances (suite)

## Similitudes

- **Même type d'acte**
- **Même période**
- **Même ville**
- **Même milieu pro**
- **Même niveau, celui des maîtres.**

## Différences

- **Maîtrise de l'orthographe**
- **Fluidité de l'écriture**
- **Niveau d'aisance dans l'utilisation de la plume.**

C'est-à-dire que dans un même milieu, à un même moments bien des degrés pouvaient exister dans l'art d'écrire.